



**URGENT**

**LA MAIRIE DE VALLEIRY  
RECHERCHE DES AGENTS RECENSEURS**

**Date de début :** mardi 02 janvier 2018

**Durée :** 2 mois ***Mission rémunérée***

**DESCRIPTION DU POSTE**

Le recensement de la population est réalisé à partir des réponses des habitants de la commune de VALLEIRY à des questionnaires écrits : l'agent recenseur remet les questionnaires aux habitants concernés et les recueille une fois complétés.

**MISSIONS**

- L'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses. Cet ensemble comporte 220 logements environ.
- L'agent s'occupe seul des adresses qui lui sont confiées sur une zone géographique déterminée.
- Il effectue une tournée de reconnaissance des adresses à recenser (visite terrain + fiche technique par adresse à renseigner).
- Collecte des informations pour les logements qui lui sont attribués. Il détermine la catégorie de chaque logement.
- Du 18 janvier au 17 février 2018, il dépose les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, puis les récupère une fois remplis.
- Il assure le suivi des dossiers par adresse, procède au classement des imprimés et il tient à jour son carnet de tournée.
- Il rencontre une fois par semaine son contrôleur du recensement (suivi de l'avancement de la collecte, gestion des difficultés, évaluation de son travail ...)

**PROFIL RECHERCHE**

Capacité relationnelle : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires.

Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

Discrétion : l'agent recenseur doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.

Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit terminer son travail le plus vite possible. Il pourra être amené à travailler les soirées et week end.

Ténacité : l'agent recenseur fait le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Le classement à tort d'un logement comme vacant entraînerait un déficit de la population pour la commune.

Bonne connaissance de la Commune : résider à Valleiry ou à proximité sera apprécié pour les déplacements et la connaissance de la commune.

Mobilité : posséder un moyen de transport. Le permis B sera fortement conseillé.

### **Formation des agents recenseurs**

Début janvier, les agents recenseurs bénéficient de 2 demi-journées de formation obligatoires qui sont aussi l'occasion d'une rencontre avec les encadrants.

### **Date limite de candidature.**

- **Le 15 décembre 2017**

## **RENSEIGNEMENTS**

Candidatures à l'attention de M. le Maire  
Mairie de Valleiry  
2 route de Bellegarde  
BP 18  
74520 VALLEIRY CEDEX

Tel. : 04 50 04 30 29  
Courriel : [contact@valleiry.fr](mailto:contact@valleiry.fr)